



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, a adopté les règlements suivants :

- Règlement de concordance numéro 242-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
- Règlement de concordance numéro 243-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
- Règlement de concordance numéro 244-19 amendant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 01 et 02 numéro 154-14.

La MRC des Appalaches a délivré, en date du 13 mars 2019, les certificats de conformité desdits règlements. Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, ce 15 mars 2019.

La directrice générale,


Julie Lemelin